## Commission d'accès à l'information du Québec

Dossier: 03 14 28

Date: 24 octobre 2005

**Commissaire: Me Diane Boissinot** 

X

le demandeur

C.

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

l'organisme

-et-

Productions Avanti Ciné Vidéo inc.

**Scholastic Entertainment** 

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD)

Société Civile des Auteurs Multimédias (SCAM)

Télé-Vision 84 inc.

**Productions Pixcom inc.** 

Zone 3 inc.

Vivaclic inc.

les tiers

## **CONSTAT**

03 14 28 Page 2

[1] Par message reçu par télécopieur le 3 octobre 2005, le demandeur se désiste de sa demande de révision formulée en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

[2] EN CONSÉQUENCE, la Commission

**CONSTATE** le désistement; et

**FERME** le dossier.

DIANE BOISSINOT Commissaire

Avocate de l'organisme : M° Danielle Villemaire

Avocat des tiers :

Productions Avanti Ciné Vidéo inc.

Productions Pixcom inc.

Zone 3 inc. et Vivaclic inc.

Me Karl Delwaide

Fasken, Martineau, DuMoulin, s.r.l.